



COMMUNE DE CHEYRES-CHÂBLES
CANTON DE FRIBOURG

PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

DATE : 18 décembre 2017

LIEU : CHÂBLES

CONSEIL GENERAL

Présidence : Pochon Bernard

Présences: Balestra Raphaël, Bersier Louis, Berthoud Corinne, Bise Sébastien, Chanez Daniel, Chanez Magali, Chanez Patrick, Chanez Yves, Gander Angélique, Grandgirard Janine, Heberling Sven, Maendly Jean-Luc, Marti Laure, Méan Thierry, Michel Céline, Monney Florian, Pillonel Bernard, Pillonel Jeanne-Antide, Pillonel Patrick, Pillonel Philippe, Pillonel Romaine, Pochon Bernard, Poretti Sébastien, Prébandier Krisztina, Rapo Philippe, Rey Stéphane, Sauteur Ludovic et Wyss Gérard.

Excusé : Märki Daniel

Absent : Morax Pierre

La secrétaire du Conseil général : Danielle Bise

CONSEIL COMMUNAL

Présences : Dietlin Pierre-Yves, Arnold Pascale, Monney Fabien, Pythoud Nicolas, Rosset Blanc Dominique, Ruffieux Jérôme et Schmid Sébastien

Le Président souhaite la bienvenue à cette 5^{ème} séance du Conseil général de Cheyres-Châbles.

Ce soir, les Conseillères et Conseillers de Cheyres ont pris le bus pour monter à Châbles. Trois ans après la mise en service du RER Fribourg-Yverdon, c'est une manière de marquer l'ouverture de la cadence horaire pour la ligne de bus reliant les deux villages et de montrer l'exemple aux habitants de profiter de cette nouvelle prestation. Un grand merci à la commune, la Coreb, au canton et aux TPF. Le Président demande aux membres du Bureau de distribuer en souvenir un sac généreusement offert par les TPF. Le retour sera assuré par M. Florian Monney et lui-même, les deux nez rouges de la soirée.

Carnet rose : félicitations à M. Ludovic Sauteur et à son épouse Tania pour la naissance de la petite Lisa.

C'est sans orage, sans brouillard mais avec de la neige que la partie officielle va débiter. Le Président demande de mettre en veille les téléphones portables et rappelle à tous les intervenants de se lever avant de prendre la parole et de s'exprimer au micro.

Le Président rappelle aux membres du Conseil général qu'ils ont été convoqués à la séance de ce jour par lettre personnelle du 23 novembre 2017, par affichage au pilier public, par annonce dans le Cheyres-Châbles Info de décembre et par publication sur le site internet de la commune.

Y a-t-il une remarque sur le mode de convocation ?

Cette convocation comporte le tractanda de la séance ainsi que les documents liés aux différents points, conformément à l'art. 38 de la loi sur les communes (du 25 septembre 1980, état au 1^{er} janvier 2011).

Le Président demande s'il y a d'autres remarques à formuler sur le mode de convocation.

Les scrutateurs sont : MM. Yves Chanez, Philippe Pillonel et Sébastien Poretti.

Le Président remercie la secrétaire du Conseil général, Mme Danielle Bise, de prendre le procès-verbal de cette séance et informe qu'elle sera enregistrée afin de faciliter sa rédaction, selon l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes. La bande sera effacée sitôt le procès-verbal approuvé.

Il demande aux scrutateurs de bien vouloir procéder au contrôle des présences.

Présences : 28 Majorité : 15 Quorum atteint

Est excusé : M. Daniel Märki

Il relève que le Conseil communal est au complet ce soir.

Il rappelle aussi que pour les votes et élections, les décisions sont prises à la majorité des votants, les abstentions ne comptant pas.

Le quorum étant atteint, il déclare cette assemblée valablement constituée.

Le Président fait lecture du tractanda :

1. Approbation du PV de la séance du Conseil général du 2 octobre 2017
2. Site pollué de la Rochette : acquisition de deux parcelles agricoles, avec crédit y relatif
3. Budgets 2018
 - 3.1. Présentation générale des budgets de fonctionnement et d'investissements
 - 3.2. Budget de fonctionnement : rapport de la commission financière
 - 3.3. Vote final du budget de fonctionnement
 - 3.4. Budget d'investissements : rapport de la commission financière
 - 3.5. Vote final du budget d'investissements
4. Proposition de Mme Magali Chanez : création d'un espace de troc à la déchetterie
5. Informations du Conseil communal
6. Informations du Conseil général
7. Divers

Quelqu'un a-t-il une remarque à formuler concernant l'ordre du jour ?

M. Sébastien Poretti tient à formuler une précision quant au point 2. Pour des motifs de clarté, il propose de compléter le point 2 en ajoutant « Délégation de compétence au Conseil communal pour l'acquisition de deux parcelles agricoles n°2289 et n°2097 ». Ainsi, le Conseil général donne formellement la compétence au Conseil communal.

Le Président atteste la remarque qui qualifie d'erreur technique qui a échappée lors de la séance de tractanda.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Comme le changement demandé est d'ordre technique et ne change pas le sujet, le Président prie les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le tractanda tel que modifié de lever la main.

Vote :

Approbation : 28 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le tractanda modifié est approuvé par 28 voix.

Le Président remercie les membres du Conseil général et déclare cette séance du Conseil général ouverte.

1. Approbation du PV de la séance du Conseil général du 2 octobre 2017

Y-a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ?

Le Président rappelle que ce procès-verbal ne sera pas lu en assemblée, il a été remis avec la convocation.

Les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

Vote :

Approbation : 28 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Il remercie la secrétaire Mme Danielle Bise pour sa rédaction.

2. Site pollué de la Rochette : délégation de compétence au Conseil communal pour l'acquisition de deux parcelles agricoles n° 2289 et n°2097, avec crédit y relatif

Y-a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

Le Président passe la parole à M. Fabien Monney pour la présentation de cet objet.

L'objet soumis au vote ce soir est l'acquisition de deux parcelles agricoles sises au lieu-dit « La Rochette » à Cheyres. Le message remis aux Conseillers généraux était accompagné des principales pièces pertinentes du dossier. Marqué en jaune sur l'image projetée, M. Fabien Monney donne les explications sur le premier périmètre du site pollué qui a été déterminé par le SEN dans le cadre des travaux des investigations historiques. Celui-ci a été réduit au périmètre rouge et pour lequel le Conseil communal a dû entreprendre des investigations techniques. Ce deuxième périmètre a fait l'objet de sondages S1 et S2 et d'analyses des eaux souterraines à l'aide de trois piézomètres marqués par F1, F2 et F3. Les résultats de ces analyses sont attendus dans le courant de la mi-année 2018. Le périmètre du site pollué marqué en rouge comprend en définitif les parcelles communales 7A, 7B, 7C ainsi que la parcelle agricole privée n°2289. La parcelle n°2097 qui appartient aux mêmes propriétaires que la n°2289, ne fait pas partie du site pollué. L'objectif de cet achat est d'avoir la maîtrise de l'entier du site pollué selon le périmètre rouge. Il fait également sens, tant pour la commune que pour les propriétaires privés que l'entier du lot agricole privé soit acquis par la commune soit, les parcelles n°2097 et 2289. D'autant plus que la commune de Cheyres s'était engagée par écrit en 2011 à prendre en charge la totalité des coûts d'assainissement de la parcelle agricole n°2289. Dès lors, autant en être propriétaire. Sur le site pollué, les parcelles communales représentent une surface de 4'384 m² (périmètre rouge). Les surfaces agricoles qui sont proposées d'acquérir ce soir équivalent à une surface de 3'379 m². La surface totale à disposition de la commune après acquisition des deux parcelles agricoles est de 7'763 m². Les terrains agricoles à acquérir sont libres de baux à ferme, sont libres de contrats d'exploitation d'entretien en faveur de tiers. Tout a été résilié par les actuels propriétaires. L'achat de ces terrains agricoles est dispensé de l'autorisation spéciale de morcellement car leur surface à l'inité ne dépasse pas 2'500 m² et les vendeurs ne sont pas des exploitants agricoles.

Les coûts de financement :

Prix d'acquisition du terrain	(4.30 x 3'379)	CHF	14'529.70
Frais de transaction	(frais de notaire et registre foncier)	CHF	1'150.--
Réserve et arrondi		CHF	320.30
Crédit demandé		CHF	16'000.--

Le prix d'achat de CHF 4.30 / m² proposé aux vendeurs, correspond au prix licite transmis à la commune de Cheyres-Châbles par le service agricole de Grangeneuve, pour une vente de terrain agricole à Cheyres, dans ce secteur.

Le financement s'effectuerait par les liquidités communales sur le budget 2017.

En conséquence, le Conseil Communal demande au Conseil général de bien vouloir lui octroyer un crédit de CHF 16'000.-, TTC pour l'achat des parcelles agricoles n° 2097 et 2289 situées au lieu-dit « La Rochette » à Cheyres.

Rapport de la commission financière

Le Président passe la parole au Président de la commission financière, M. Daniel Chanez, pour la présentation de son rapport.

La commission financière a examiné de manière attentive cette demande de crédit le 30 novembre 2017. M. Fabien Monney, Conseiller communal, a présenté le dossier et a répondu à toutes les questions de la commission. Même si l'usage futur de ce terrain n'est actuellement pas clairement défini, l'acquisition à un prix correct de ces terrains laisse entrevoir différentes perspectives pour la commune.

La commission financière propose à l'assemblée d'accepter l'investissement proposé, d'un montant de CHF 16'000.-(TTC), financé par les liquidités.

Le Président remercie M. Daniel Chanez et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

«Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la délégation de compétence pour l'achat de deux parcelles agricoles sur le site pollué de la Rochette, avec crédit y relatif, lèvent la main».

Vote :

Approbation : 28 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La délégation de compétence pour l'acquisition de deux parcelles agricoles, avec crédit y relatif, est approuvée par 28 voix.

3. Budgets 2018

Y-a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

3.1. Présentation générale des budgets de fonctionnement et d'investissements

Y-a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

Les budgets de fonctionnement et d'investissements ont été transmis et ont été présentés à la commission financière. Ils ne seront pas détaillés lors de cette séance, mais présentés de manière générale en deux parties. Tout d'abord le budget de fonctionnement puis le budget d'investissements. Le Président donne la parole à M. Jérôme Ruffieux, Conseiller communal responsable du dicastère des finances, pour la présentation du budget de fonctionnement.

M. Jérôme Ruffieux précise que le budget présenté ce soir est dans la continuité puisqu'il est basé sur le budget 2017 et la situation des comptes en octobre 2017. Le Conseil communal ne dispose pas encore de comptes sur une année complète. C'est un budget en légère augmentation. Les charges se montent à CHF 10'243'423.10, soit une augmentation de 65'283.- (+0.64%). Les revenus sont à CHF 10'142'246.-, soit une augmentation de CHF 34'150.- (+0.34%).

Le résultat est donc une perte de CHF -101'167.10.

Deux éléments influencent ces résultats : notamment un versement pour le problème survenu au port (CHF 67'000.-) et une augmentation de 2.12% des charges liées cantonales, intercommunales et d'associations.

A noter que l'aide allouée par l'Etat selon la loi du 16.12.2015 relative à la fusion des communes de CHF 363'200.- versée à partir du 1^{er} janvier 2018 n'est pas prise en compte.

3.2. Budget de fonctionnement : rapport de la commission financière

Le Président donne la parole à M. Daniel Chanez, Président de la commission financière pour la présentation de son rapport.

La commission financière s'est réunie en date du 30 novembre 2017 afin d'examiner le budget de fonctionnement 2018. M. François Guerry, boursier communal et M. Jérôme Ruffieux, Conseiller communal responsable des finances ont fourni les explications nécessaires et ont répondu à toutes les questions de la commission.

Cette année, le budget de fonctionnement prévoit un excédent de charge d'un peu plus de CHF 100'000.-, tenant compte d'une augmentation d'environ 2% des charges liées ainsi qu'une charge exceptionnelle de CHF 67'000.- pour le port (vandalisme et pollution de novembre 2012).

La commission a constaté que les expériences acquises durant ce premier exercice avec les communes fusionnées ont été intégrées dans le budget 2018. Après avoir passé les divers postes en revue, ce budget paraît dès lors réaliste et équilibré auprès de la commission.

Aucune autre remarque n'est formulée que celles figurant dans le document qui a été remis au Conseil général.

La commission financière propose à l'assemblée d'accepter le budget de fonctionnement 2018.

Le Président remercie M. Daniel Chanez et ouvre la discussion.

M. Philippe Rapo, comme il a souligné en séance de préparation, se dit très étonné de voir un budget qui se compare à d'autres budgets. Il ne peut pas se décider sur un objet auquel il ne peut se raccrocher à rien du tout. Pour cette raison, même si le budget lui semble être juste, il ne peut y adhérer, hormis une explication.

M. Jérôme Ruffieux répond que la situation est exceptionnelle cette année de fusion puisque il faut se baser sur les comptes 2017 jusqu'en octobre. Certaines facturations ont été effectuées et donnent un chiffre précis sur lequel on peut se baser mais il est vrai que d'autres éléments ne sont pas chiffrables de manière précise.

M. Philippe Rapo pense qu'une consolidation des comptes est possible puisqu'un budget consolidé a pu être réalisé. Il suffisait de prendre les chiffres de Cheyres et de Châbles. Il s'étonne que la commission financière ait pu se déterminer sur des éléments qui ne permettent aucune comparaison.

Selon M. Jérôme Ruffieux, les comptes 2018 démontreront que le budget est correctement établi.

M. Philippe Pillonel souhaite aborder un point dont il n'a pas été question aujourd'hui. Il s'agit d'un montant anecdotique mais toutefois symbolique, un montant de CHF 10'000.- qui est l'absence de soutien auprès de Cheyres-Châbles Tourisme décidée par le Conseil communal. Cette association intervient dans de nombreuses manifestations. Il est vrai que cette décision de ne plus soutenir CCT lui paraît fort peu élégante. Son propos ne consiste pas à chercher des responsabilités, des erreurs ont certainement eu lieu de part et d'autre, il peut tout à fait en convenir. Il peut même soutenir quelques réflexions du Conseil communal par rapport aux décisions prises. Il ne soutient pas toutefois cette manière de procéder qu'il trouve brutale et peu respectueuse vis-à-vis des membres du comité de Cheyres-Châbles Tourisme qui sont tous des bénévoles. Il comprend aussi que la réflexion à la base de cette décision était notamment que la commune souhaitait reprendre l'encaissement des taxes de séjour à son compte. Or, à teneur de l'article 39, al.1 de la Loi sur le tourisme, la commune fait fausse route. L'art. 39 est très clair à cet égard : « La perception des

taxes cantonales, régionales et locales de séjour est assumée par la centrale fribourgeoise de rattachement de la taxe de séjour exploitée par l'UFT ou par les sociétés de développement ». Les communes n'ont donc pas qualité de percevoir les taxes de séjour. Dès lors, dans un souci de dialogue et d'apaisement, M. Philippe Pillonel demande au Conseil communal de réintégrer, de créditer l'imposition 330.319 du budget 2018 de CHF 10'000.- au profit de Cheyres-Châbles Tourisme. Cette intervention a teneur de proposition . amendement.

M. Jérôme Ruffieux ne souhaite pas apporter d'autres précisions à ce sujet mais demande comment se déroule la procédure en cas d'amendement.

En cas d'amendement, Le Président prévient qu'il va jouer un rôle de conciliation en sachant que les chiffres au budget représentent une autorisation de dépense, sans obligation de dépense. S'adressant au Conseil communal, il demande dès lors son accord et inclure ces CHF 10'000.-.

M. Sébastien Schmid s'adresse à M. Philippe Pillonel pour apporter un correctif à ses déclarations. Le but de la commune n'était pas de récupérer le rattachement des taxes.

M. Philippe Pillonel répond que ses déclarations se rapportent à ce qui a été affirmé en séance de préparation.

Concernant l'avis de majorité du Conseil communal, M. Sébastien Schmid ne souhaite pas reprendre les débats. Il est vrai que des fautes ont été commises. Personnellement, après discussion avec MM. Nicolas Pythoud et Pierre-Yves Dietlin, il adhère au principe clairement de remettre le montant au budget. Libre ensuite au Conseil communal et à Cheyres-Châbles Tourisme de rediscuter de la chose.

Le Président conclut que les déclarations de M. Sébastien Schmid sont admises comme avis du Conseil communal. Le budget de fonctionnement 2018 est amendé d'une somme de CHF 10'000.- en faveur de Cheyres-Châbles Tourisme.

M. Florian Monney revient sur une remarque déjà formulée lors de la séance de préparation. Un montant de CHF 6'000.-. Il s'agit de la location du local du feu 840.316.0. En 2017, le CG avait voté un crédit de CHF 24'000.- et au budget 2018, le montant indique CHF 30'000.-. Se référant à la séance d'information du 1^{er} mai, il avait été indiqué que la location du local était de CHF 2'000.- par mois avec taxe de chauffage comprise. **Question** : pourquoi une telle différence ?

M. Pierre-Yves Dietlin n'a pas d'explication à donner dans l'immédiat.

Le Président indique que cette question est reportée dans les « Divers » et sera abordée lors de la prochaine assemblée.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

3.3. Vote final du budget de fonctionnement

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le budget de fonctionnement 2018, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 23 Avis contraires : 2 Abstentions : 3

Le budget de fonctionnement est accepté par 23 voix.

Budget d'investissements 2018 : le Président passe la parole à M. Jérôme Ruffieux pour la présentation de cet objet.

En préambule, 2/3 des investissements ont déjà été votés. M. Jérôme Ruffieux passe rapidement en revue les principaux investissements :

Culture et loisirs

- Création d'un complexe sportif en Crevel : en cours
- Rénovation du bâtiment du tennis et amélioration des installations sportives : prévu en 2018
- Aménagement du giratoire rte cantonale Vaularbel/Condémine : en cours
- Réfection de la piste cyclable vers la bergerie : prévu en 2018
- Crédit d'aptude et réfection des infrastructures communales agricoles : demande de crédit en 2018

Transports et communications

- Réfection chemin piétonnier Grande salle/gare : demande de crédit en 2018
- Réfection du chemin des Grèves et ses abords / phase 2 : en cours
- Changement de l'éclairage public : en cours
- Modification module Gestinergie port : demande de crédit en 2018
- Création place d'entretien bateaux et réfection des places à terre : demande de crédit en 2018
- Réfection port du Safari : demande de crédit en 2018

Protection et aménagement de l'environnement

- Collecteurs route de Vaularbel . ch. de la Condémine (giratoire) : en cours
- Création d'un jardin du souvenir : demande de crédit en 2018
- Réaménagement du ruisseau de la Croix : demande de crédit en 2018
- Participation au syndicat AF Cheyres-Yvonand : en cours

Fiances et impôts

- Déconstruction grange Moullet : demande de crédit en 2018
- Changement de chauffage école de Châbles : demande de crédit en 2018
- Crédit d'aptude ferme Märki : demande de crédit en 2018
- Rénovation (ferme Märki . création crèche . appartements) : demande de crédit en 2018

3.4. Budget des investissements : rapport de la commission financière

Y-a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

Le Président donne la parole à M. Daniel Chanez, Président de la commission financière pour la présentation de son rapport.

La commission financière s'est réunie en date du 30 novembre 2017 afin d'examiner le budget des investissements 2018. M. François Guerry, boursier communal et M. Jérôme Ruffieux, Conseiller communal responsable des finances ont fourni les explications nécessaires et ont répondu à toutes les questions de la commission.

Les investissements prévus s'élèvent à env. CHF 5.7 mio au total, sans les subventions cantonales. Environ les 2/3 du budget sont des investissements reportés ou pour lesquels les crédits ont déjà été votés et acceptés. Les nouveaux investissements à proprement parler s'élèvent à CHF 1'940'000.-. Les demandes de crédit feront encore l'objet d'un examen particulier par le Conseil général.

Même si la capacité totale des investissements de notre commune n'est actuellement pas menacée, la commission financière fait état que de nombreux investissements sont en cours et qu'il est indispensable pour le Conseil communal d'avoir une vision à moyen terme des finances et des investissements.

En définitive, la commission financière propose à l'assemblée d'accepter le budget des investissements 2018.

Le Président remercie M. Daniel Chanez et avant d'ouvrir la discussion, tient à remercier le Conseil communal pour avoir donné un premier aperçu du programme des investissements de législature. Le Conseil général est informé de ce premier programme.

M. Patrick Chanez aimerait rebondir sur le rapport de la commission financière. Même avec les investissements fournis, il a du mal à comprendre où les Conseillers communaux veulent aller. Il y a un certain nombre de bâtiments à construire ou à rénover. Un certain nombre d'anciens bâtiments qui vont nous rester sur les bras. M. Patrick Chanez demande si le Conseil communal a une vision globale sur l'emploi futur de ces bâtiments (rénovation de l'école de Cheyres, rénovation du chauffage de l'école de Châbles, construction d'un nouveau centre scolaire, la ferme Märki). Au final, beaucoup d'investissements sur les bâtiments et selon M. Patrick Chanez, sans avoir pris part aux différentes discussions, ne comprend pas la vision future du Conseil communal, non seulement pour la législature en cours mais aussi pour la suivante. Des éclaircissements lui aideraient dans ses choix de vote lors de la présentation d'investissements.

M. Pierre-Yves Dietlin admet que la problématique est connue aussi au sein du Conseil communal. Le projet de la ferme Märki propose la création d'appartements ; un projet rentable sur le fonds mais avec un coût de 5 mio qui grèverait lourdement la capacité financière de la commune. Des réflexions ont été faites lors des précédentes législatures (rénovation de la ferme Märki et création d'un complexe scolaire) et des choix doivent être faits. Des explications seront données plus tard suite aux discussions qu'il y a eu dans le cadre de la commission de bâtisse de la ferme Märki. Beaucoup d'éléments se greffent les uns sur les autres. Comme de garder la crèche à Châbles, de créer un complexe scolaire à Cheyres (qui supprimerait les transports pour la gym et ACT), problématique de l'administration communale sans accès handicapés (il est possible qu'en 2023 des exigences obligeront à prévoir un ascenseur). Le moratoire sur les terrains à bâtir fait aussi réfléchir, le nombre d'enfants est en stagnation. Constat fait depuis quelques années, les nouveaux habitants sont davantage des adultes et moins de familles s'installent dans notre commune. D'où l'hésitation du Conseil communal de remettre à tous le plan financier en raison de toutes les réflexions à faire à l'avenir.

M. Patrick Chanez est satisfait des explications données par M. Dietlin et a une deuxième question à poser : pourquoi le projet de la ferme Märki passe en priorité A, sachant que . comme l'a dit M. Dietlin . c'est principalement avant tout un projet d'appartements avec éventuellement une crèche ? Donc une priorité A, ne sachant pas ce qui viendra après exactement.

M. Pierre-Yves Dietlin répond que des dépenses conséquentes avaient été faites par la commune de Châbles pour ce projet avec un concours. La crèche a également besoin d'espace supplémentaire.

M. Philippe Rapo : concernant la ferme Märki. Il semblerait que mis à part la crèche, huit appartements d'environ 100m² seraient prévus. Un roulement de CHF 200'000.- par année pour des charges calculées sur 5 mio, malgré des intérêts bas, la commune n'est pas dans le tir. Investir pour faire une crèche oui, mais pas avec un projet de 5 mio avec des appartements. Ce n'est pas rentable.

M. Pierre-Yves Dietlin répond que trois membres de la commission de bâtisse sont des Conseillers généraux dont un de sa liste. Il lui conseille de s'adresser à lui pour faire remonter les informations.

Le Président intervient puisqu'il fait partie de cette commission de bâtisse. Des informations seront remises prochainement concernant des éléments de ce dossier.

M. Philippe Rapo signale que ce n'est pas parce que le projet provient de la commune de Châbles qu'il faut absolument le maintenir. L'abandonner pour limiter les dégâts est aussi une option.

Le Président souligne que cet élément a été pris aussi en considération.

Pour M. Jérôme Ruffieux, il semblait important que la nouvelle commune se penche sur le projet avec des réflexions avant de dire oui ou non.

M. Daniel Chanez ajoute, en tant qu'ancien Conseiller communal à Châbles, que la vision de l'époque était de créer des appartements pour les jeunes et moins jeunes du village qui cherchaient un appartement. Il manque en effet cruellement de logements pour ces gens-là, désireux de rester à Châbles. Il trouve dès lors dommage de voir partir cette ressource de jeunes, voire également les gens qui souhaitent finir leur vie dans ce village. Il estime les remarques de ce soir désagréables, à savoir de tout laisser tomber pour privilégier d'autres projets. Il rappelle que des

projets non rentables ont aussi été votés et faits à Cheyres. Selon lui, le projet de la ferme Märki mérite d'arriver à terme et apportera un point positif pour la nouvelle commune fusionnée.

Le Président tient à rassurer M. Daniel Chanez en évoquant que ces éléments ont aussi été pris en considération au sein de la commission.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

3.5. Vote final du budget d'investissements

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le budget d'investissements 2018, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 23 Avis contraires : 2 Abstentions : 3

Le budget d'investissements est accepté par 23 voix.

4. Proposition de Mme Magali Chanez : création d'un espace de troc à la déchetterie

Y-a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

Le Président passe la parole à Mme Magali Chanez afin qu'elle réitère sa proposition.

Petit historique : auparavant, il existait à la déchetterie un espace pour déposer des objets en bon état qui pouvaient encore servir. La demande de Mme Magali Chanez est de réintroduire cette possibilité. Pourquoi ? Premièrement, parce que beaucoup de personnes ont été surprises de la disparition de cet espace à la déchetterie. Il s'agit donc de répondre à une demande citoyenne. Deuxièmement, il s'agit d'un principe favorisant le partage, la solidarité, l'échange au sein même de notre commune. Troisièmement, il s'agit d'une action encouragée par l'Association des communes fribourgeoises dans son document intitulé « Développement durable : portefeuille d'actions durables au service des communes ». Des objets inutilisés sont souvent jetés mais, étant encore fonctionnels, pourraient servir à quelqu'un d'autre. Bien-sûr il existe des endroits en devenir pour de tels objets mais la démarche est un peu plus compliquée. La déchetterie est un endroit où les gens passent chaque semaine et où il est facile de déposer un objet en bon état au lieu de le jeter dans une benne. Les objets déposés ne seront bien-sûr pas tous repris, mais si une partie est récupérée, la réhabilitation de ces espaces a du sens aux yeux de Mme Magali Chanez. Elle rajoute que d'un point de vue économique, les objets repris ne seront pas remis dans des bennes, ce qui peut représenter une petite économie pour le citoyen. Si l'espace troc est accepté ce soir, il sera nécessaire d'en informer les citoyens que les objets déposés devront être en bon état, de pouvoir servir à d'autres et que s'ils ne sont pas repris après un certain temps, ils seront jetés ou donner ailleurs. Il ne s'agit pas de faire quelque chose de compliqué ou de très réglementé mais de réintroduire l'espace qui existait auparavant et qui d'ailleurs depuis un certain temps, semble reprendre vie de lui-même à la déchetterie.

Mme Pascale Arnold pour répondre à cette proposition : l'expérience faite par le passé pour déposer des objets en vue de récupération par des particuliers n'a pas été concluante, dans le sens où ces objets déposés traînaient désespérément sans intéresser personne et finalement ont dû être triés, jetés dans les bennes par les employés de la déchetterie. C'est pour cette raison que cet espace a disparu. Pour rappel, dans le règlement d'exécution relative à la gestion des déchets, l'art. 10 déchets non admis, les objets usagés réutilisables sont cités. Cet élément est donc précisé dans le règlement pour ainsi éviter ce genre de dépôt. En analysant la situation avec les employés de la déchetterie, il en ressort qu'un retour en arrière n'est pas souhaité. Selon leur expérience, très peu de personnes semblent intéressées par ce genre d'objets déposés. Il n'existe pas d'endroit actuellement dans l'enceinte de la déchetterie où ce dépôt pourrait se faire. Il s'agissait d'objets volumineux. Créer un tel espace en prêterait d'autres comme par exemple des places de parcage, ainsi qu'un coût certain. De plus, le trafic supplémentaire de véhicules et de personnes pourraient engendrer des problèmes de sécurité. Il existe actuellement dans la Broye des

associations telles que « Coup de Pouce », « le Galetas » ainsi que de nombreuses manifestations comme des brocantes ou des vide-greniers qui offrent ce genre de service. De telles manifestations pourraient être d'ailleurs mises sur pied dans notre commune sous l'impulsion des personnes intéressées. Les sites internet spécifiques sont un autre moyen existant pour ces échanges et ses ventes. Au vu de tous ces points, le Conseil communal propose au Conseil général de refuser la proposition de Mme Magali Chanez.

Mme Corinne Berthoud rejoint tout à fait Magali partant du principe que l'échange sera basé plutôt sur des petits objets comme des jouets, livres etc. Il n'est pas question de meubles, de chambres-à-coucher ou d'objets volumineux. Un nouveau local n'est pas nécessaire, une grande table suffit.

Mme Pascale Arnold répond qu'un tel endroit existe déjà à la déchetterie.

Mme Magali Chanez précise que cet espace dont fait mention Mme Pascale Arnold est réapparu dernièrement à la déchetterie et que c'est une bonne chose.

Mme Pascale Arnold insiste sur le fait qu'au point de vu du règlement, rien ne va changer dans le sens où l'on ne souhaite pas un retour en arrière.

M. Patrick Pilonel pense qu'avec un peu de bonne volonté, on arrive à trouver un espace pour ces objets. Il a observé il y a quelques jours un particulier qui a jeté de magnifiques livres dans la benne à papier alors qu'ils auraient pu faire plaisir à quelqu'un d'autre. Il rapporte néanmoins qu'un enfant a pu retirer deux trois livres et était content. Au pire un endroit sur les parcelles de côté près des bateaux entreposés pourraient faire l'affaire.

A ce propos, Mme Pascale Arnold informe qu'une boîte à livres a été installée et est disponible depuis peu devant l'administration communale.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la proposition de Mme Magali Chanez pour la création d'un espace de troc à la déchetterie, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 19 Avis contraires : 7 Abstention : 1

La proposition est approuvée par 19 voix.

5. Informations du Conseil communal

« Y-a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

La parole ne sera pas donnée aux Conseillères et Conseillers généraux durant ce point, s'ils le désirent, ils pourront revenir sur ces informations lors des « Divers ».

Parole est donnée à chaque Conseiller.

M. Pierre-Yves Dietlin, syndic aimerait revenir sur la proposition déposée par M. Raphaël Balestra le 29 mai dernier, approuvée à une très large majorité lors du dernier Conseil général, concernant le pré-affranchissement des enveloppes de votes. Devant la quasi-unanimité, et puisque l'organisation des votes est de sa compétence, le Conseil communal a décidé, également à l'unanimité, de pré-affranchir les enveloppes de vote dès la prochaine fois, soit le 4 mars 2018. Cette proposition est dès lors à sortir des suspens et considérée comme réglée.

Il profite de la parole qui lui est donnée pour remercier très chaleureusement tous les employés de la commune. Ils ont vraiment effectué un boulot extraordinaire cette année, le sentiment de fusion de communes n'a pas été franchement ressenti. Les choses se sont déroulées très naturellement, ceci grâce à l'engagement des employés. Il adresse aussi un grand merci aussi aux collègues du

Conseil communal pour tout le travail qui a été fait, également avec un investissement important au sein de commissions et tous les règlements à revoir dès l'année prochaine.

Mme Dominique Rosset Blanc prévient que le nouveau règlement des écoles a été validé par le Conseil communal et a été transmis au Service juridique du canton. Il devrait donc être présenté au Conseil général lors de la prochaine séance.

M. Jérôme Ruffieux tient à remercier la commission d'aménagement qui a eu beaucoup de travail cette année et qui poursuit ses tâches avec le contrôle des constructions. En outre, une masse supplémentaire de travail est greffée avec l'harmonisation des PAL. La commission est pour cela étendue avec la collaboration de deux membres du Conseil communal, à savoir M. Pierre-Yves Dietlin et M. Fabien Monney. A titre d'information, la commission d'aménagement souhaiterait terminer ce dossier d'harmonisation des PAL et organiser une séance d'information publique vers la fin du mois de mai 2018.

Mme Pascale Arnold remercie la commission de naturalisations qui traite actuellement le troisième dossier de l'année. Il faut croire que les citoyens de notre commune sont heureux de vivre. Elle poursuit en informant que la rampe de la déchetterie a été remplacée juste à temps avant l'arrivée de l'hiver. Elle termine en souhaitant à tous de passer de belles fêtes de Noël.

M. Nicolas Pythoud passe en revue les chantiers en cours. Chemin des Grèves : d'ici la fin de la semaine avant les vacances du bâtiment, la nouvelle route contournant le bûcher Bise sera ouverte; ce qui mettra fin au trafic routier devant la propriété du même nom qui compte depuis quelque temps davantage d'appartements, donc d'habitants. La sécurité sera donc assurée à cet endroit. Dès la rentrée des vacances du bâtiment, les travaux reprendront direction du Moulin afin de réaliser la nouvelle chaussée en parallèle de la route existante. Ce qui permettra à l'avenir aux usagers de ne plus transiter sur les parcelles privées comme c'est le cas actuellement. Réaménagement des parcelles riveraines au chantier : elles seront remises en état au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Les diverses craintes des gens et de la population en général concernant la géométrie de la chaussée se dissipe au fur et à mesure de la finition des travaux. Il est vrai que des soucis étaient apparus entre les riverains et leurs places de parc mais à ce jour, tous sont satisfaits. Dès la fin de l'été, le chemin des Grèves sera remis en chantier afin de poser le tapis de finition, très certainement en parallèle de la route de Vaularbel. Au nom de la commune, M. Nicolas Pythoud remercie vivement les riverains pour leur patience et leur compréhension durant cette période de chantier qui n'était pas toujours facile.

Route de Vaularbel : après 7 mois de travaux, la pose du revêtement bitumineux il y a une dizaine de jour jusque tard dans la soirée clôt la fin symbolique du chantier. En effet cette phase de travail indique la fin des travaux de mise en séparatif ainsi que la réfection complète de la chaussée. Actuellement toutes les propriétés de la rue sont en séparatif sauf deux qui devront encore se mettre en conformité d'ici la fin du délai imparti. La société Cosvegaz, distributeur de gaz naturel, a continué son extension du réseau dans cette rue. L'éclairage public complémentaire a été posé en fin de semaine passée. Jusqu'aux vacances du bâtiment, quelques finitions restent à réaliser sur des places privées et quelques banquettes à mettre en état. Les derniers travaux seront exécutés également l'été prochain comme au chemin des Grèves, avec la pose du tapis bitumineux ainsi que le solde des banquettes stabilisées. Pour ce faire, la commune devra une dernière fois fermer complètement la route afin de réaliser le collage du tapis et la pose du revêtement. Aucun véhicule ne pourra circuler le temps des travaux. La commune informera à l'avance les riverains concernés par un tout-ménage. Comme pour le chemin des Grèves, M. Nicolas Pythoud remercie, au nom du Conseil communal, les riverains pour leur patience et leur compréhension pour la durée des travaux.

Concernant la sortie du village de Cheyres direction Yvonand / 60km/h : le rapport d'étude de Team+ tant attendu est parvenu à la commune la semaine passée. Ce rapport va être remis au Service des Ponts et Chaussées afin qu'il se détermine en début d'année prochaine sur le dossier, à savoir de fixer la vitesse de sortie du village à 60km/h et non pas à 80 comme c'est le cas actuellement. A noter que dans son rapport, le bureau Team+ soutient complètement l'avis du Conseil communal et trouve sa demande plus que légitime tant au niveau de la sécurité que du bruit. M. Nicolas Pythoud ne manquera pas de donner des informations sur la suite de ce dossier.

M. Sébastien Schmid transmet quelques informations sur ses dicastères pour le dernier trimestre de l'année 2017.

Ports :

- Le règlement des ports a été remodelé et est prêt à être présenté prochainement au Conseil communal.
- Dès demain, suite à la tempête, les bateaux qui se sont couchés vont être relevés. Cette opération délicate durera jusqu'à jeudi voire vendredi.

A faire prochainement pour 2018 :

- L'étude de réfection de la digue du Safari
- Réfection des places à terre
- Recherche d'un candidat pour la capitainerie, job à 40% pour les 2 mois d'été

Bâtiments :

- Réfection des sanitaires des écoles de Cheyres
- Réfection des plafonds de l'école de Châbles
- Réfection de dégâts à la Sarcelle en raison de gros coups de vent, tennis, écoles
- Réfection de la capitainerie qui a 10 ans : la peinture extérieure a été refaite tout récemment
- Modification et mise à niveau de la sono de Châbles et Cheyres avec un système très simple d'utilisation. Pour ceux que ça intéresse, M. Sébastien Schmid peut expliquer le fonctionnement.
- Inondation au bâtiment Moullet à route d'Yverdon 331 à Cheyres. Visiblement des tuiles au-dessus du toit ont été soulevées sans que cela soit visible ; ce qui a provoqué d'importantes infiltrations d'eau dans les appartements. Les pompiers ont dû intervenir. De l'eau se coulait du plafond chez un locataire.

A faire prochainement :

- Réfection appartement supérieur immeuble communal (Moullet). M. Sébastien Schmid prévient qu'au moment du budget 2018, il n'a pas prévu cette réfection qui est vraiment nécessaire.

Centre sportif :

Cet automne, les travaux se sont déroulés comme suit :

- Coulage de la dalle supérieure et de la marquise. Décoffrage.
- Étanchéité du toit et pose des coupoles
- Gainage et pose des tubes électriques
- Pose de l'isolation de sol et du chauffage de sol
- Pose des tubes sanitaires et des grilles de sol
- Pose des fenêtres et des hauts-jour
- Pose des différents éléments de ferblanterie
- Pose des chapes, séchage

Le timing a dès lors été respecté puisque ces travaux ont pu être réalisés juste avant Noël.

M. Sébastien Schmid montre des clichés sur l'avancée des travaux ainsi que le plan de la cuisine avec les choix qui ont été faits avec la collaboration d'une petite délégation.

Jumelage :

M. Sébastien Schmid rapporte sa participation au comité et au Marché de Noël ainsi que l'organisation de la vente de gâteaux doux des Cévennes dont il s'est occupé personnellement d'importer. 900 kg de gâteaux ont ainsi été vendus. Il remercie tout le monde d'avoir joué le jeu, le Jumelage et la relation avec St-Martial.

Tourisme :

A faire prochainement en 2018 : M. Sébastien Schmid va rassembler l'ensemble des partenaires pour l'organisation du 1^{er} août (Jeunesse, Diablotins, Pompiers, artilleurs, CCT). Il avait demandé au Conseil général de se positionner par rapport à l'organisation de la Fête Nationale. A ce jour, il n'a rien reçu.

Le repas des Aînés se déroulera quant à lui le dimanche 14 janvier 2018 à la grande salle de Cheyres avec une animation surprise.

Pour terminer, M. Sébastien Schmid souhaite aborder le thème des rémunérations du Conseil communal sans rentrer dans les détails du rapport d'enquête préliminaire.

Après avoir pris connaissance de ce rapport, M. Sébastien Schmid est resté pantois face à beaucoup d'imexactitude, de contradictions, de remises en question des prérogatives de nos autorités, sans oublier les points qui n'ont pas tout simplement pas été traités. Certes, la loi n'est pas toujours claire. Mais l'interprétation des faits laisse M. Sébastien Schmid personnellement perplexe quant à son engagement pour la collectivité. Son éthique ne lui permet pas de l'accepter en l'état. Il a donc demandé à Monsieur le Préfet des explications et des éclaircissements. Il lui a signifié en retour qu'il ne souhaitait pas en discuter et qu'il maintenait l'intégralité de ses conclusions et de ses considérations. M. Sébastien Schmid ne souhaite pas rentrer dans les détails une fois de plus mais ne comprend pas ce refus. Il prévient qu'il donnera des informations quant à la suite qu'il souhaite donner à cette affaire.

6. Informations du Conseil général

« Y-a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

Informations du bureau :

Concernant la rémunération des Conseillers communaux durant la dernière législature, l'Exécutif et le Législatif ont reçu la semaine dernière le rapport d'enquête préliminaire de l'Autorité de surveillance. Comme annoncé dans la presse, la Préfecture souligne que les droits politiques des citoyens n'ont pas été matériellement lésés et qu'il n'y a pas de dysfonctionnement au sein de la commune. De ce fait, il n'y a pas lieu de donner une procédure d'enquête administrative. L'affaire est ainsi close.

Le Président en est le premier satisfait, car tous les élus pourront se vouer entièrement aux projets de la nouvelle commune.

Il donne la parole aux présidents des commissions qui désirent communiquer des informations sur le travail de leur commission.

Commission financière :

M. Daniel Chanez présente le rapport de la commission financière relatif aux rémunérations. La commission financière s'est rencontrée le 6 novembre 2017 avec M. François Guerry, boursier communal, et M. Jérôme Ruffieux, Conseiller communal responsable des finances.

Pour donner suite à sa séance du 12 juillet 2017, la commission financière a examiné les mesures mises en place par le Conseil communal depuis juillet 2017. Comme cela avait été annoncé, les formulaires ont effectivement été unifiés. La solution actuelle est satisfaisante et permet également un meilleur suivi et contrôle des dépenses. A souligner que le principe de base demeure la confiance.

Les cas sensibles ont été abordés en séances du Conseil communal. Toute dépense spéciale est à soumettre par avance au Conseil communal.

S'il a fallu investir du temps initialement, le gain final en vaut la peine, notamment au niveau de la clarté et de la transparence.

La commission financière tient à féliciter et remercier le Conseil communal, le personnel communal ainsi que les différentes commissions pour la mise en place de ce système.

M. Daniel Chanez profite de la parole qui lui est donnée pour remercier personnellement le personnel communal ainsi que les secrétaires et le Conseil communal pour tout le travail qu'ils accomplissent.

Commission de naturalisations :

Comme l'a dit tout à l'heure Mme Pascale Arnold, Mme Magali Chanez déclare que la commission n'a pas chômé cette année et remercie ses membres. En date du 12 octobre, elle a rencontré M. Lukasz Daniel Janeczek dans le cadre de sa demande de naturalisation ordinaire. Au vu des réponses satisfaisantes obtenues, la commission de naturalisations a donné un préavis favorable pour ce dossier. Récemment un nouveau dossier est parvenu. La commission va se rencontrer le 9 janvier prochain pour analyser cette demande de naturalisation et définir d'une date pour rencontrer le candidat.

Commission temporaire de rémunérations : Rien à signaler. Le Président prévient de la dissolution prochaine de cette commission.

Commission de bâtisse pour la ferme Märki :

M. Pierre-Yves Dietlin présente tout d'abord la composition de la commission de bâtisse, où l'on constate l'importance que le Conseil communal donne à ce dossier, puisque les trois dicastères concernés sont représentés (Pascale pour les affaires sociales, Jérôme pour les finances et Sébastien pour le patrimoine immobilier). Les trois membres du Conseil général (Janine, Bernard et Stéphane) qui représentent chacun une liste ainsi que les deux architectes vainqueurs du concours, MM. Chablais et Fischer.

Pour rappel également, les buts de la commission; définition des besoins scolaires et sociaux de la commune (j'y reviens juste après), et surtout des orientations du projet, pour pouvoir présenter un dossier abouti. La commission s'est très vite rendue compte qu'il fallait également réfléchir aux futures affectations des bâtiments communaux, et notamment au devenir du bâtiment qui regroupe aujourd'hui à Châbles 5 classes d'école et la crèche, en cas de création d'une nouvelle crèche et de regroupement des classes dans un nouveau centre scolaire à Cheyres. La commission va d'ailleurs organiser, dans le premier semestre de l'année prochaine, une séance d'information à l'intention des Conseillers généraux, pour discuter tous ensemble des conséquences et des effets de cascade d'une telle décision, tout en tenant compte des obligations légales à venir. Le dossier est très complexe et mérite à coup sûr une séance spéciale.

Lorsque la commission se sera mise d'accord avec l'orientation générale, un crédit d'étude sera demandé au Conseil général afin de peaufiner le dossier et d'établir un mandat clair avec le bureau d'architecture. Un point très important évidemment avant le vote final, c'est l'aspect du financement. Là aussi, la commission étudiera diverses variantes.

M. Pierre-Yves Dietlin évoque maintenant quelques réflexions menées par la commission. En ce qui concerne le scolaire, il n'y a pas d'urgence particulière. Les projections du nombre d'élèves montrent une stagnation actuellement, et l'assèchement de nos zones à bâtir fait que les années prochaines, du moins jusqu'à la fin de cette législature, il n'y aura pas besoin de classes supplémentaires. Donc, le dossier scolaire peut être clairement dissocié de la réflexion sur le projet de la ferme Märki.

Il en va tout autrement de la crèche. Actuellement, 40 enfants (env. 30 % de la classe d'âge) se partagent 12 places, avec des taux d'occupation de 95 à 100 %. Une solution doit être trouvée pour augmenter le nombre de places à 24, solution qui passe impérativement par le déménagement de la crèche hors du bâtiment actuel. Le besoin est déjà partiellement là, sans oublier également 6 mamans de jour sur le territoire communal. Les augmentations effectives de places, donc de coûts forcément, pourront être faites au fur et à mesure. Les 24 places sont la limite supérieure.

En ce qui concerne l'AES, il n'y a pas de besoin d'augmenter le nombre de places disponibles, 24 à midi et 12 les autres heures de la journée, parce que les seuls véritables besoins pourraient intervenir à midi, mais pas pour 12 places supplémentaires. En stand-by donc pour l'instant.

Enfin, pour les appartements protégés, il n'y a pas encore eu de décision de la commission.

Pour avancer dans le projet proprement dit, la commission a mandaté le bureau Chablais et Fischer Architectes Sàrl, dépense prise sur le fonctionnement, pour étudier trois variantes du projet avec des estimations de coûts à +/- 20 %:

- la variante vainqueur du concours, avec un gros changement déjà apporté qui est la seule présence d'une crèche (et non pas d'un AES comme mis au concours);
- une variante incluant la réalisation de la crèche dans l'appentis existant agrandi;
- une variante incluant la suppression de l'appentis existant et la construction d'un bâtiment séparé sur l'espace ainsi dégagé.

La variante qui sera retenue par la commission, et qui donnera lieu à une demande formelle de crédit d'étude, ne sera présentée au Conseil général que lorsque les aspects financiers auront été également discutés.

7. Divers

« Y-a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

Le Président aborde ce point en informant qu'après discussion avec M. Simon Maendly, responsable Energie de la commune, une idée va peut-être être réalisée durant l'hiver pour organiser la projection du film « Demain ». Ce documentaire montre que des habitudes peuvent fonctionner différemment. Le Président voit là une bonne occasion pour les élus comme les propriétaires ou les acteurs commerciaux de la commune de voir qu'il est possible de faire autrement et d'ouvrir simplement son esprit vers d'autre chose.

Proposition de Mme Krisztina Prébandier pour l'aménagement d'un chemin pédestre : voilà près d'une année que la fusion fonctionne. Ce soir, les habitants de Cheyres ont eu l'occasion de profiter des transports publics qui enfin facilitent l'accès à la gare de notre village. C'est le genre d'événement qui donne un sens à la fusion. Il serait maintenant peut-être judicieux de penser à relier les deux parties de notre commune par un chemin pédestre qui évite les routes cantonales dangereuses et sinueuses à pied. Chacun a reçu la proposition pour un chemin qui existe déjà et qui ne demande pas un énorme investissement pour le rendre praticable. Elle demande donc d'étudier la possibilité de réaliser ces travaux dans l'intérêt d'une grande partie des habitants et même des touristes qui aimeraient faire une petite ballade.

Question de M. Philippe Rapo s'adressant à M. Sébastien Schmid : concernant les dégâts des bateaux suite à la tempête de novembre, quelle est la responsabilité de la commune ?

M. Sébastien Schmid répond que la commune n'est pas responsable. Elle s'est néanmoins engagée à venir en aide aux propriétaires en organisant les travaux de relevage qui seront refacturés. La responsabilité incombe purement aux assurances uniquement.

Le Président intervient pour revenir sur **deux questions** qui avaient été posées lors de la précédente assemblée. Celle de M. Daniel Märki concernant la signalisation de la Sarcelle et celle de Mme Céline Michel concernant la signalisation pour la partie rte de Crevel.

M. Nicolas Pythoud répond que le candélabre contre lequel il pensait poser cette signalisation est complètement plié. Le Groupe e doit intervenir pour procéder certainement à son remplacement. La procédure est en cours pour la pose prochaine de ces panneaux qui seront installés peut-être sur le candélabre actuel et déplacés par la suite.

Question de M. Louis Bersier concernant le sens unique à la Grappe.

M. Jérôme Ruffieux répond qu'en consultant le dossier, rien n'est précisé sur le permis de construire.

M. Louis Bersier qui a en a parlé en commission d'aménagement souhaite apporter une précision. Après la séance de CG du 2 octobre dernier, M. Bersier est passé à l'administration communale, auprès de Mme Véronique Bovet qui a trouvé sur un plan de détail d'architecte, un sens pour cette place.

M. Jérôme Ruffieux va contrôler la chose.

Question de Mme Janine Grandgirard concernant la réfection du premier secteur de la route de Crevel.

M. Nicolas Pythoud répond qu'il n'y a rien de prévu dans la planification financière à ce propos. Le Conseil communal a d'autres priorités pour le moment. Par contre il observera une attention toute particulière pour assurer la sécurité (par exemple une remise en état des nids de poule).

Question de Mme Janine Grandgirard concernant les feux de signalisation votés lors de la dernière législature. Elle s'aperçoit que ce projet est repoussé en 2019.

M. Nicolas Pythoud répond qu'une séance a eu lieu avec le Service des ponts et chaussées, secteur signalisations il y a un mois. Une réfection de la traversée du village est prévue l'année prochaine. Elle concevra au niveau de la sécurité, certaines modifications sur les passages piétons, dont le passage jugé le plus problématique près de l'église. Le SPC a pour une fois soulevé les mêmes problématiques que la commune. Dans un premier temps, le Conseil communal doit soumettre un plan au SPC avec les modifications y compris les tubes à prévoir sous la chaussée pour une éventuelle pose de feu. A savoir un feu clignotant orange comme à Châbles ou un feu tricolore. A noter que le SPC refuse actuellement la pose de feu clignotant orange. Les feux tricolores ont un certain prix. Le Conseil communal va dès lors essayer de sécuriser ce passage en mettant une zone d'attente ou autre. Il va procéder par étape mais pas avant 2019.

Mme Janine Grandgirard évoque également le feu vers le château. Est-ce le même problème ?

M. Nicolas Pythoud répond que oui.

Question de M. Yves Chanez concernant le candélabre situé dans le virage près de chez lui qui a été arraché. Quand va-t-il être remis ?

M. Nicolas Pythoud répond que la commande est passée. Le Groupe e a changé de fournisseurs et les délais d'attente sont plus importants. M. Pythoud va relancer le responsable, M. Thierry Vorlet, du Groupe e.

Remarque de M. Daniel Chanez à propos de l'organisation du 1^{er} août soulevée par M. Sébastien Schmid. Lors de cette année de fusion, chaque village a organisé sa fête chacun de son côté. M. Chanez trouve qu'il est temps pour le Conseil général de se positionner pour la suite. Il pense qu'il serait bien d'organiser quelque chose ensemble ou une fois alternée. Il n'y a pas de solution miracle mais il faut trouver un aboutissement.

Le Président répond que le bureau prend note de sa remarque.

Remarque de M. Philippe Rapo souhaitant répondre à M. Daniel Chanez concernant la ferme Märki et le montant de 5 mio. M. Rapo est à 200 % d'accord de réaliser quelque chose à Châbles mais depuis plusieurs années, il pense qu'un bâtiment protégé est idéal. Avec 5 mio investis, il pense que la commune pourrait faire mieux que 8 appartements dans du neuf.

Question de M. Sébastien Poretti s'adressant au Conseil communal. Actuellement, des supports sont installés aux entrées du village de Cheyres pour permettre l'affichage des manifestations. Ne pourrait-on pas en prévoir aussi à Châbles qui a aussi des manifestations importantes dont le tir en campagne en 2018 ?

M. Jérôme Ruffieux répond que le Conseil communal de Châbles avait essayé de faire installer des supports du même style lors de la précédente législature. Les autorisations exigeaient la pose à une quinzaine de mètres du bord de la route; en raison de ces contraintes, la commune avait dès lors renoncé à poser ce genre d'installations et autorisé les privés à poser du provisoire. La chose va néanmoins être réexaminée.

Remarque de M. Florian Monney concernant la crèche. Il ignore à quel point le Conseil communal peut intervenir au niveau du règlement de la crèche. La crèche de Châbles est effectivement très occupée et il y a malheureusement beaucoup de parents de la commune de Cheyres-Châbles qui sont mis sur une liste d'attente pendant env. 2 ans pour pouvoir placer leur enfant alors que la crèche accueille des enfants d'autres villages. Bien qu'il n'ait rien contre les gens de l'extérieur, il se demande si le règlement ne pourrait-il pas prévoir pour les gens de l'extérieur que la place est disponible pour autant qu'il n'y ait pas de demande par la suite de parents de la commune. Il estime que en raison de la participation financière de la commune, les places devraient être mises en priorité pour les enfants de notre commune.

Mme Pascale Arnold répond que la priorité est toujours donnée aux enfants de la commune de Cheyres-Châbles. Il est vrai aussi que des conventions ont été faites pour les communes alentours qui paient plein tarif. Les places « bébés » sont toujours données en priorité à Cheyres-Châbles car elles ne sont pas suffisantes. D'où la nécessité d'agrandir. Elle peut déjà dire que en 2018 la crèche est complète jusqu'en 2019. Une liste d'attente existe, la crèche étant victime de son succès. Elle conclut en déclarant qu'il ne serait pas aisé de mettre dehors des enfants de l'extérieur, fréquentant la crèche depuis un certain temps, en justifiant qu'un enfant de la commune est prioritaire. Ces enfants de l'extérieur ne sont pas nombreux (2 ou 3) et sont des plus « grands ».

M. Florian Monney insiste sur le fait qu'il y en a quand-même, ayant assisté au spectacle de fin d'année. Il se demande alors s'il ne faudrait pas mieux laisser des places vides au lieu de les céder à des gens de l'extérieur.

Remarque de M. Philippe Rapo relatif au panneau indicateur de vitesse. Il se demande où il est passé.

M. Nicolas Pythoud répond à M. Rapo qu'il n'a pas dû traverser souvent le village de Châbles. En effet, le panneau indicateur est installé depuis quelque temps, à l'entrée du village en venant des Mussillens.

Remarque de M. Patrick Pillonel concernant les séances de CG 2018. Selon le budget d'investissements, il a constaté que 14 crédits devraient être votés l'année prochaine. Il demande de veiller à ne pas les mettre tous lors d'une même assemblée qui devrait se dérouler sur deux jours.

Proposition de M. Louis Bersier suite à des problèmes de sécurité dans la cour d'école. Une bonne centaine d'enfants fréquentent la cour d'école pendant la récréation. Actuellement MM. Mathieu Rapo et Pierre-André Seydoux empruntent le bord de la cour d'école pour accéder à leurs propriétés. L'idée serait de faire quelque chose de peu coûteux qui pourrait rentrer dans le budget 2018, en mettant quelques potelets côté cour d'école et faire sortir MM. Rapo et Seydoux côté poste de police puis par l'Écu. Une réflexion a eu lieu au sein de la commission d'aménagement seulement avec des membres du Conseil général. L'idée serait donc de fermer l'accès à la cour d'école par ces potelets. Les propriétaires ont été contactés et sont d'accord de sortir côté poste de police. Un empiètement est à prévoir au carrefour du poste de police, parcelle appartenant à l'État de Fribourg. M. Bersier s'est permis de prendre contact avec eux qui sont d'accord, moyennant une servitude ou achat du terrain. Pour ceux qui auraient quelques soucis pour la sortie vers l'Écu, en se référant au rapport de Team+ de novembre 2015, un aménagement serait à faire avec un rétrécissement de la route. Les enfants peuvent emprunter les trottoirs depuis chez Volg jusqu'à l'école. MM. Rapo et Seydoux n'empruntent la cour que 3-4 fois par jour mais souvent à midi. Il n'y a jamais eu d'accident jusqu'à ce jour mais le danger existe. Le seul souci de M. Mathieu Rapo serait de pouvoir deux fois par année manoeuvrer son bateau en passant par la cour. Il serait possible d'enlever un potelet pour ce faire. La place autour de la cour en dehors des horaires scolaires resterait disponible (lotos, parking).
La proposition est donc formulée comme suit : « Modification de l'accès aux parcelles 5'061 et 5'062 ».

Le Président demande au Conseil communal s'il désire s'exprimer. Cela n'étant pas le cas, il déclare que la proposition sera votée lors de la prochaine assemblée.

Question de M. Louis Bersier : en consultant l'aide-mémoire du Conseil général, ne serait-il pas possible de voter cette proposition ce soir ?

Le Président lui répond que pour pouvoir voter ce soir, il doit premièrement trouver 5 Conseillers généraux (1/5 pour proposer le vote ce soir) et deuxièmement, que le Président ouvre les débats.

Remarque de M. Bernard Pillonel. Il trouve prématuré de passer cette proposition au vote ce soir et d'attendre d'avoir une vue plus globale de ce projet. Il manque en effet cruellement de place au coeur du village, vis-à-vis de chez Volg. Un projet est à venir pour l'Écu et va condamner ces places de parc. Le terrain communal qui est exploité actuellement par un jardin pourrait pourquoi pas faire l'objet d'une étude pour envisager des places de parc.

M. Louis Bersier répond que le projet en lui-même ne représente que dix potelets et on recrée l'état de 2008.

Vote :

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui sont d'accord de voter cette proposition ce soir, lèvent la main ».

Approbation : 4 Avis contraires : 24 Abstention : 1

Le vote de la proposition pour ce soir est refusé par 24 voix.

La proposition de M. Louis Bersier sera donc passée au vote lors de la prochaine assemblée.

Proposition de M. Louis Bersier. Depuis plusieurs années, des problèmes de haies sur domaine public sont connus. Par exemple vers l'école, la haie de M. et Mme Tinguely. L'année passée, cette haie avait été taillée. Cette année, ils avaient l'intention de poser une clôture mais rien n'a été fait et la visibilité est mauvaise. C'est pourquoi, d'un point de vue général, M. Bersier trouverait judicieux d'élaborer un règlement ou un petit guide sur la taille des haies dans nos deux villages.

M. Florian Monney soutient la proposition de M. Louis Bersier. Connaissant bien le village de Châbles, il reconnaît qu'un règlement à faire appliquer serait utile concernant les haies. Il en observe énormément le long des chemins qui empêchent une bonne visibilité.

Question de Mme Corinne Berthoud qui a remarqué récemment que plusieurs communes ont dû déplacer leur déchetterie à Sévaz avec des taxes de déchets verts au poids en plus. Elle demande si cette taxe va aussi être imposée par la commune de Cheyres-Châbles.

Mme Pascale Arnold répond que la commune n'est pas touchée pour l'instant puisqu'elle dispose de sa propre déchetterie. Ce système a été instauré pour les nouvelles communes fusionnées comme Estavayer et Cugy. Néanmoins, il est vrai que depuis quelques années, le volume des déchets verts ne cesse d'augmenter et qu'une réflexion devra se faire. A ce jour, Mme Pascale Arnold ne peut donner une réponse précise mais on se dirige de plus en plus vers la politique du pollueur . payeur.

Question de M. Jean-Luc Maendly. Il souhaiterait savoir qui encaisse actuellement les taxes de séjour pour le port ?

M. Sébastien Schmid répond que l'encaissement des taxes de séjour pour le port se fait par la commune (gratuitement), qui deux fois par année, les reverse à Cheyres-Châbles Tourisme.

Remarque de Mme Krisztina Prébandier concernant la proposition de élaborer un règlement sur les haies. On veut règlementer les tailles de haies et ensuite faire payer les propriétaires pour débarrasser les déchets verts occasionnés par les tailles. Elle pense qu'il y aura conflit.

M. Sébastien Poretti émet une idée pour le 1^{er} août, en organisant le 31 juillet à Châbles et le 1^{er} août à Cheyres ou le contraire.

Pour le 1^{er} août, Mme Krisztina Prébandier émet l'idée d'inaugurer le chemin pédestre proposé toute à l'heure et de monter à Châbles à pied une année et l'année d'après, faire descendre les gens de Châbles à Cheyres.

La parole n'étant plus demandée, le Président profite de souhaiter à toutes et à tous de passer de belles fêtes de Noël. Il souhaite un joyeux anniversaire à Cheyres-Châbles qui fêtera sa première année à Nouvel-An. Il remercie les membres du Conseil communal et du Conseil général, le public qui a répondu présent ainsi que la presse et invite toutes les personnes présentes à prendre le verre de l'amitié. Il clôt la séance à 22h02.

Pour le bureau du Conseil général
 Le Président : Bernard Pochon
 La secrétaire : Danielle Bise

Cheyres, le 22 décembre 2017

La prochaine séance du Conseil général aura lieu le lundi 19 mars 2018, à 20h, à Cheyres.